

Séance du 8 avril 2021

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le jeudi 8 avril 2021 à 20 heures sous la présidence du Maire Gilles Desbois.

Présents : Gilles Desbois, Frédéric Barraut, Stéphane Brun, Sabrina Guillemenet, Jacky Jouveanceaux, Corentin Kielpinski, Pascal Laurenceau, Lydie Lory, Annie Marchand, Christian Mérite, Cinthia Pinna, Lysiane Plouvier, Emmanuel Racouchot, Pauline Turlot

Excusée : Anne-Laure DONGUY (pouvoir à Lysiane Plouvier)

Secrétaire de séance : Lydie LORY

1 - APPROBATION COMPTE RENDU REUNION PRECEDENTE

Le compte rendu de la séance du 23 février est adopté à l'unanimité des présents.

2 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2021

Le Conseil après avoir pris connaissance du bilan de l'exercice précédent et suite aux différentes demandes reçues, fixe les aides attribuées pour 2021 à un montant total de 21 800 € auquel s'ajoute une subvention d'équilibre de 4 000 € pour le CCAS.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des présents + un pouvoir.

3 – VOTE DES DEUX TAXES (foncier bâti, foncier non bâti)

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit par une perte de ressource. A compter de 2021, cette perte est compensée par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Son montant n'étant pas automatiquement égal au montant de la ressource de la taxe d'habitation perdue, un coefficient correcteur calculé par les services de l'Etat permet de neutraliser ces écarts et d'équilibrer les compensations.

Le Conseil prend connaissance des bases prévisionnelles pour l'année 2021, notifiées par les services de l'Etat.

La commission des finances propose, à l'unanimité, le maintien en l'état quant aux taux d'imposition communaux.

Le Conseil, à main levée, décide à l'unanimité dont un pouvoir :

- de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur le bâti qui est de 22,30 % auquel est ajouté le taux départemental 2020 de 20,08 %, ce qui porte le taux de référence 2021 à 42,38 %
- de maintenir le taux de la taxe foncière non bâti à 41 %.

Le produit attendu est de 293 811 €.

4 – BUDGET PRIMITIF 2021

M Le maire présente le détail du budget primitif 2021.

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à 869 089 € dont 280 193,60 € d'excédent antérieur reporté.

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à 439 149 € avec un virement de la section de fonctionnement de 233 717 €.

Le Conseil adopte ce budget primitif à l'unanimité dont un pouvoir.

5 – DELIBERATIONS

5-1 Ressources humaines

1/ Avenant à la convention d'expérimentation d'une médiation préalable entre la commune et le Centre de Gestion 71.

Il est rappelé que la commune a signé une convention avec le Centre de Gestion le 12 juillet 2018 lui confiant la mission de médiation préalable obligatoire en cas de litige avec ses agents. Celle-ci devait initialement prendre fin le 19 novembre 2020, elle a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

2/ Paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires des agents de catégorie C sur demande de l'autorité territoriale.

M le Maire rappelle que précédemment le Conseil a délibéré favorablement mais qu'au vu du changement de grade de certains agents, une nouvelle délibération est nécessaire.

Le Conseil délibère favorablement sur ces deux points à l'unanimité dont un pouvoir.

5-2 Renouvellement de deux membres de l'Association Foncière de Remembrement de Lans

Suite aux derniers événements survenus (démission, décès) il appartient au Conseil Municipal de désigner comme membres du bureau de l'association foncière, de nouveaux propriétaires de parcelles situées dans le périmètre de remembrement.

M le Maire propose les candidatures de Messieurs FLATOT Robert et DUCRET Gérard, remplissant les conditions exigées.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité dont un pouvoir, désigne ces deux personnes.

5-3 Remboursement locations salle polyvalente

M le Maire détaille deux demandes concernant le remboursement de locations de la salle polyvalente en raison de l'annulation de manifestations privées suite à la crise sanitaire.

Le Conseil délibère favorablement à l'unanimité dont un pouvoir.

6 – COMPTES RENDUS REUNIONS DIVERSES

6-1 Conseil Communautaire du Grand Chalon

M le Maire rend compte de la réunion du 30 mars 2021 au Colisée. 44 rapports étaient à l'ordre du jour. Le sujet principal en était le budget 2021. 19 rapports ont été adoptés à l'unanimité, 10 à la majorité, et 15 concernaient des prises d'acte.

6-2 Entente Cimetières-Eglise

Le Conseil entend M Brun faire le compte rendu de cette réunion du 3 mars 2021 à Châtenoy en Bresse. Lors de cette réunion, la préparation d'un avenant à la convention actuelle a été abordée. Cet avenant concerne le projet d'intégration de la commune d'Epervans, avec une participation financière aux coûts de fonctionnement et aux dépenses ayant trait à la sécurisation de l'église.

Pour ce qui concerne la participation financière de notre commune aux dépenses de fonctionnement et aux programmes d'investissement, le montant à inscrire au budget 2021 est d'environ 17 000 €. Somme à prévoir également pour l'année 2022.

6-3 RASED

Mme Marchand rend compte de la réunion du 2 mars 2021 à GERGY. Lors de cette réunion, ont été évoqués le bilan 2020 et le budget 2021.

On peut constater une baisse des dépenses de fonctionnement due à la crise sanitaire. Le coût par élève s'élève à 3 € en 2021 au lieu de 3,23 € en 2020.

6-4 CCAS

Mme Lory évoque la réunion du CCAS du 25 mars 2021. Un budget de rigueur a été préparé et voté par les membres de la commission avec notamment :

- ✓ L'attribution de calculatrices à destination des CM2 reconduite,
- ✓ Une aide pour prise de rendez-vous vaccination Covid proposée aux personnes éligibles
- ✓ Une demande de subvention d'équilibre de la commune portée à 4 000 € (au lieu de 3 800 € en 2020)

6-5 ONF

M Brun rend compte de la réunion avec l'ONF du 15 mars 2021. Des travaux de coupe de peupliers seront réalisés avant le mois de juillet. La question de la replantation, suite à la coupe des peupliers vers la lagune (ZD69) et sur la parcelle B43 située aux Etanchots se pose. Un devis a été élaboré par les services de l'ONF comprenant une préparation des terrains fin 2021 ainsi que le reboisement en 2022. Cette proposition est validée par le Conseil Municipal.

6-6 URBANISME – PLUi du Grand Chalon

Pour la révision du PLUi il est demandé aux communes de revoir encore à la baisse certaines zones urbanisables.

Suite à un rendez-vous du 2 avril 2021 avec le service concerné du Grand Chalon et avec l'accord du Maire, une nouvelle répartition de zonage est proposée.

Il est à noter que cette nouvelle organisation devrait entrer en vigueur, après enquête publique, en juillet 2022.

6-7 ETANG

Suite à un échange entre M Brun et la DREAL concernant l'épandage des boues, nous restons dans l'attente de la confirmation de l'existence de parcelles non concernées par les zones humides.

Dossier en cours.

7 – QUESTIONS DIVERSES

- ✓ *Eolien* : point sur projet présenté par la société VALECO. Par 14 voix contre, dont un pouvoir et une abstention, le Conseil décide de ne pas donner de suite favorable au projet d'implantation d'un site éolien sur le domaine de la commune.
- ✓ Les cuves de récupération d'eau sont opérationnelles.
- ✓ Réception d'un courrier de la paroisse de St Marcel relatif à la tenue d'une messe anticipée à Lans le 24 avril à 16h45.
- ✓ *Chantiers utiles* : les travaux prévus aux vacances d'avril sont annulés suite aux recommandations gouvernementales et reportés au mois d'août.
- ✓ Projet d'implantation de plusieurs pavillons route de St Christophe. Suite à l'étude réalisée par Enedis il apparaît que le poste public de distribution d'électricité « Le Praillon » peut accueillir les deux projets prévus.
- ✓ *Fibre optique* : lors du dernier point d'avancement en semaine 10, l'opérateur Orange a informé de l'accélération de déploiement dès ce printemps, par le renforcement des équipes techniques sur le terrain. Un second sous-traitant INEO interviendra désormais sur la commune.

- ✓ *Département* : information sur la mobilisation pour favoriser l'emploi de jeunes en difficulté sur les mois d'été avec une aide possible sur les dépenses d'investissement en contrepartie.
- ✓ Elections régionales et départementales 13 et 20 juin 2021 : M le Maire fait part d'une demande de la Préfecture relative à la tenue de ces deux scrutins.
- ✓ *Commémoration du 8 mai 2021* : elle aura lieu dans la cour de la mairie avec effectif réduit.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 27 mai 2021 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h10.